



## Assemblée communale du 27 mai 2019

L'assemblée communale débute à 20 h 17 sous la présidence de M. Daniel Collaud, syndic, à la salle Louis Vallier du Château.

Après les salutations d'usage, M. le Syndic déclare ouverte l'assemblée en informant les citoyennes et citoyens présents qu'elle a régulièrement été convoquée par insertion dans la feuille officielle du canton de Fribourg du 17 mai 2019, par tous-ménages et par affichage au pilier public.

Les scrutateurs ci-après sont désignés :

- Ervé Collaud	26
- Michaël Donzé	7
- Nicolas Taverna	7

Membres présents à l'assemblée : 40

Majorité absolue : 21

Le conseil communal peut voter ce soir sauf pour l'approbation des comptes 2018.

Le tractanda de l'assemblée de ce soir est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée (ne sera pas lu étant à disposition auprès du Secrétariat communal - article 13 RELC)
2. Comptes 2018
  - 2.1 comptes de fonctionnement
  - 2.2 comptes d'investissement
  - 2.3 rapport de l'organe de révision et de la commission financière
  - 2.4 approbation
3. Nomination de l'organe de révision des comptes communaux
4. Vente d'un terrain dans la zone d'activité « Les Vernettes »
5. Divers

### 1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2018 n'est pas lu. Il était à disposition des personnes intéressées durant 10 jours avant l'assemblée (art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Toutefois, afin de rafraîchir les mémoires, les points importants traités lors de cette assemblée sont rappelés par M. Daniel Collaud, syndic.



Personne ne demandant la lecture de ce procès-verbal du 17 décembre 2018 et ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est passé au vote.

<b>Résultat du vote :</b>	oui	40
	non	0
	abstention	0

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes. Des remerciements sont formulés à l'égard de son auteur.

## 2. Comptes 2018

### 2.1 Comptes de fonctionnement

Les comptes de fonctionnement 2018 de la commune sont commentés par M. Laurent Derivaz, conseiller communal. Ce compte présente un bénéfice de Fr. 48'722.26 et ce, pour la septième année consécutive. Les amortissements obligatoires se montent à Fr. 329'888.00 et les amortissements supplémentaires à Fr. 221'549.00. Une provision d'un montant de Fr. 225'000.00 pour la réforme relative à la caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg. Les postes principaux de chaque chapitre sont détaillés par notre responsable des finances. Il signale que le 80 % des recettes provient du chapitre « Finances et impôts ». Le total de charges de l'exercice est de Fr. 7'141'701.23 et le total de produits de Fr. 7'190.423.49. M. Laurent Derivaz, conseiller communal, signale que les charges 2018 sont maîtrisées. L'embellie au niveau des produits est comme déjà expliqué due à l'augmentation des impôts. Le tableau de l'analyse des écarts entre le budget et les comptes est fort intéressant de même que le descriptif des amortissements obligatoires. Quelques éléments ayant trait au bilan sont présentés. Le total de l'actif est de Fr. 13'827'405.87 et le total du passif à Fr. 13'778'683.61 ce qui nous donne le bénéfice de Fr. 48'722.26 pour les comptes de l'année 2018.

### 2.2 Comptes d'investissements

M. Laurent Derivaz, conseiller communal, poursuit sa présentation en détaillant les comptes d'investissements de notre commune pour l'année 2018. Le compte d'investissement présente un total de charges de Fr. 756'230.95 et un total de produits de Fr. 413.737.90. Les principales dépenses concernent l'approvisionnement en eau, la protection des eaux, la révision du PAL et les immeubles du patrimoine financier. Les recettes d'investissements proviennent essentiellement des taxes de raccordement encaissées.

Il passe ensuite la parole à M. Michaël Willimann, président de la commission financière.



### 2.3 Rapport de l'organe de révision et de la commission financière

#### *Rapport de l'organe de révision (Fiduflex SA, Estavayer-le-Lac)*

M. Michaël Willimann, président de la commission financière présente le rapport de l'organe de révision. Sur la base du mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels présentés par le Conseil communal et votre boursier pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant sur la base des dispositions légales et réglementaires. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance (ASR No 503328).

Notre contrôle a été effectué selon les normes de la profession en Suisse et sur la base des formulaires officiels de révision du Département des communes. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi cantonale sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo), ainsi qu'aux directives du Canton (Service des communes).

En conclusion de notre rapport, nous recommandons l'approbation du compte annuel par l'Assemblée communale, soit :

- Le bilan tel qu'il vous est présenté avec un total de Fr 13'827'405.87
- Le résultat (excédent de revenus) de l'exercice 2018 de Fr 48'722.26

#### *Rapport de la commission financière*

En conformité avec les attributions qui nous sont confiées de par la loi (art. 97) sur les communes, la Commission financière a examiné les comptes de fonctionnement et d'investissement 2018. Comme la loi le prévoit, la vérification des comptes communaux a été confiée à un organe externe, soit la société Fiduflex SA à Estavayer-le-Lac.

Cette dernière a procédé à son travail de vérification selon les normes en vigueur relative à la loi sur la révision. Le Conseil Communal nous a remis ledit rapport datant du 3 avril 2019.

La fiduciaire relève que la tenue des comptes est conforme à la loi cantonale sur les communes et recommande l'approbation des comptes.



La commission financière s'est réunie le 17 avril 2019 pour prendre connaissance des comptes 2018. Ils nous ont été exposés par M. Laurent Derivaz.

Sur la base du rapport de la fiduciaire et des explications données par M. le Conseiller communal Laurent Derivaz, la commission financière recommande l'approbation des comptes 2018 par l'assemblée communale.

La commission financière tient à relever que l'exercice 2018 est à nouveau bénéficiaire. Cette situation a permis de constituer une provision et des amortissements supplémentaires comme expliqué par M. Laurent Derivaz pour un montant de CHF 446'549.00, réparti de la manière suivante :

- Provision solidaire et anticipée pour assainissement de la caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg : CHF 225'000.00
- Amortissements sur-obligatoires : CHF 221'549.00

Nous espérons que cette provision et amortissements supplémentaires contribueront à affronter avec sérénité les importants investissements futurs liés au développement de la commune et du district.

La commission financière tient à remercier le Conseil communal en particulier M. Laurent Derivaz, responsable des finances et M. Martial Berset, boursier communal, pour leur bon travail et l'information transparente sur la situation financière de la commune.

La parole n'étant pas demandée par l'assemblée, il est passé au vote

### 2.4 Approbation des comptes

M. Daniel Collaud, syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée les comptes de fonctionnement 2018 ainsi que les comptes d'investissements 2018.

#### Approbation des comptes de fonctionnement 2018 :

<b>Résultat du vote :</b>	oui	33
	non	0
	abstention	0

Les comptes de fonctionnements 2018 sont approuvés tel que présentés, et ce, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents pouvant voter pour ce point de l'ordre du jour.

#### Approbation des comptes d'investissements 2018 :

<b>Résultat du vote :</b>	oui	33
	non	0
	abstention	0

Les comptes d'investissements 2018 sont approuvés tel que présentés, et ce, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents pouvant voter pour ce point de l'ordre du jour.



### 3. Nomination de l'organe de révision des comptes communaux

Depuis 2013, la société Fiduflex SA à Estavayer-le-Lac révise nos comptes. Le mandat de l'organe de révision arrive à son terme. Selon la loi, il est de la compétence de l'assemblée communale, sur proposition de la commission financière, d'attribuer un nouveau mandat.

Pour rappel, les tâches de l'organe de révision sont les suivantes :

- Effectuer, sur demande du conseil communal, un contrôle périodique des valeurs au bilan
- Vérifier si la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux principes de comptabilité publique fixés dans le règlement
- Etablir un rapport de vérification à l'intention de l'assemblée communale ou du conseil général
- Avertir immédiatement le conseil communal en cas de violation de la loi
- Avertir immédiatement le Service des communes en cas de violation de la loi et en l'absence de mesures du conseil communal.

La parole est passée à M. Michael Willimann, président de commission financière, pour la présentation de ce point du tractanda. La société Fiduflex SA à Estavayer-le-Lac a donné entièrement satisfaction, mais en conformité avec la loi, la reconduction du mandat n'est plus possible. Plusieurs fiduciaires ont été approchées pour nous présenter une offre. Les prix offerts varient entre Fr. 3'500.00 et Fr. 5'500.00 TVA non incluse. Pour rappel, le coût de la révision était jusqu'à présent de Fr. 4'500.00.

A l'étude de l'ensemble des documents à notre disposition, la commission financière propose à l'assemblée communale de nommer comme organe de révision la société Fidexpert SA à Granges-Paccot. Les honoraires seront de maximum Fr 3'500.-- TVA non incluse.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote de ce point de l'ordre du jour.

M. Daniel Collaud, syndic, soumet pour approbation la nomination de la société Fidexpert SA à Granges-Paccot comme organe de révision des comptes communaux 2019, 2020 et 2021 pour un prix annuel de Fr. 3'500.00 TVA non inclus

#### Nomination de l'organe de révision des comptes communaux :

<b>Résultat du vote :</b>	oui	40
	non	0
	abstention	0

La nomination de la société Fidexpert SA à Granges-Paccot comme organe de révision des comptes communaux 2019, 2020 et 2021 est approuvée à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.



#### 4. Vente d'un terrain dans la zone d'activité « Les Vernettes »

La parole est passée à M. David Chanex, vice-syndic, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Le conseil communal vous propose ce soir de vendre 15'000 m<sup>2</sup> de terrain sur le secteur appelé « Les Vernettes » sur la Route de Domdidier à la société Spyfatec Sàrl.

Cette entreprise a été fondée en 2013 à Courgevax dans le canton de Fribourg par son directeur actuel, M. Fabien Spycher. Cette société transforme des machines afin d'effectuer des travaux d'entretien sur et autour des voies ferrées. La force de cette société est de déplacer rapidement le véhicule de la route sur le rail. Arrivée au passage à niveau par la route, la machine soulève ses roues munies de pneus et se pose sur des roues fonctionnant sur le rail.

M. Fabian Spycher a déjà transféré en novembre 2018 une partie de ses activités à St-Aubin dans une des halles de la société XXL Sàrl dans la zone « La Fava ». Cette société occupe l'espace libéré par la société Bovet SA. Actuellement, l'entreprise Spyfatec Sàrl emploie une dizaine de collaborateurs. En pleine expansion, elle espère doubler le nombre de ses employés d'ici la fin de l'année.

Avec l'acquisition de 15'000 m<sup>2</sup> dans le secteur des « Vernettes », M. Fabian Spycher, directeur de Spyfatec Sàrl souhaite regrouper l'ensemble de ses activités sur le site de St-Aubin. Sur ce nouvel emplacement, il y aura la conception et le développement de machines spécifiques ainsi que leur entretien.

Il projette de construire une halle de 100 m de long par 60 m de large et une hauteur de 15 m qu'il utilisera au début de 60 à 70 %. M. Fabian Spycher louera l'espace restant à d'autres entreprises.

L'établissement de cette société apportera très peu de nuisances à notre commune. En effet, les machines passent de chantier en chantier et ne reviennent à St-Aubin que pour les réparations et l'entretien usuel.

Le Conseil communal vous propose de vendre 15'000 m<sup>2</sup> de terrain à Fr. 150.00 le m<sup>2</sup>, soit un total de Fr. 2'250'000.00, à l'entreprise Spyfatec Sàrl dirigée par M. Fabien Spycher, directeur.

La parole est donnée à l'assemblée pour ses questions.

#### Questions :

**M. Michaël Williman** demande si M. Fabian Spycher achète à titre privé ce terrain ou par sa société. C'est la société Spyfatec Sàrl qui achète cette parcelle de 15'000 m<sup>2</sup>.

**M. Hubert Cattin** souhaite savoir où ce terrain se situe par rapport au centre logistique. Il lui est indiqué que le futur terrain de la société Spyfatec Sàrl se trouve dans la zone « Les Vernettes » alors que le centre logistique de Grisoni-Zaugg SA se situe plus loin sur la route de Domdidier, sur la parcelle no 338.



La parole n'étant plus demandée, M. Daniel Collaud, syndic, soumet pour approbation à l'assemblée la vente d'un terrain de 15'000 m<sup>2</sup> à Fr. 150.00 le m<sup>2</sup> à la société Spyfatec Sàrl dans la zone d'activité « Les Vernettes ».

**Approbation de la vente d'un terrain dans la zone d'activité « Les Vernettes »:**

<b>Résultat du vote :</b>	oui	37
	non	1
	abstention	2

La vente d'un terrain de 15'000 m<sup>2</sup> dans la zone d'activité « Les Vernettes » à la société Spyfatec Sàrl pour le prix de Fr. 150.00 le m<sup>2</sup> est approuvée à une forte majorité des citoyennes et citoyens présents.

## 5. Divers

Le point divers de ce soir se divise en deux parties, à savoir :

- a) Informations du Conseil communal
- b) Questions et propositions de l'assemblée

a) **Informations du Conseil communal**

**Projet Grisoni-Zaugg**

Comme vous l'avez certainement constaté, il y a quelques travaux sur la parcelle no 338, parcelle qui est au bénéfice d'une mise à l'enquête pour un éventuel centre logistique. A ce jour, la société Grisoni-Zaugg n'a pas reçu de permis de construire. Ces travaux portent uniquement sur des fouilles archéologiques, puisque l'ensemble de ce secteur se situe à l'intérieur du périmètre classé de notre commune.

**Révision du Plan d'Aménagement Local**

Nous sommes toujours dans l'attente de l'approbation de la révision du Plan d'Aménagement Local. Ce que nous avons appris, c'est qu'une grande majorité des services a déjà donné leur préavis. Nous savons aussi que nous devons encore attendre plusieurs mois pour avoir un retour de notre dossier.



### Valtraloc / Route de Domdidier

Conformément à l'étude Valtraloc, nous préparons actuellement avec les services cantonaux, le dossier de mobilité de la route de Domdidier pour la mise à l'enquête préalable. Nous espérons pouvoir réaliser ces travaux en 2020.

### Accueil extrascolaire

Les travaux de rénovation de l'annexe de notre château pour y recevoir notre futur accueil extrascolaire sont terminés. Le devis octroyé par une de nos dernières assemblées communales est respecté. Une subvention cantonale doit encore nous être versée. L'ouverture de l'accueil extrascolaire est agendée pour la prochaine rentrée scolaire, à savoir au mois d'août 2019. Le personnel de cette structure a été engagé. Une responsable de l'accueil ainsi que deux auxiliaires vont débiter ces prochaines semaines leurs activités.

### Achat d'un radar pédagogique

Le Conseil communal a décidé dans le cadre du renforcement des mesures de sécurité routières sur le territoire de notre commune d'acheter un radar pédagogique. Cette installation devrait sensibiliser les automobilistes fréquentant nos routes et améliorer la sécurité sur le chemin de l'école. Ce radar indicateur mesure la vitesse à laquelle la voiture circule et l'affiche sous forme d'un visage qui rit ou qui pleure. Alternativement, il indique également la vitesse en chiffres. De plus, comme nous sommes une commune « Cité de l'énergie », ce radar préventif fonctionnera à l'énergie solaire.

### Restructuration du site internet

Le site « internet » de notre commune est en ligne depuis une dizaine d'années. Il a besoin d'un relooking afin de mieux correspondre à l'évolution des nouvelles technologies. Pour ce faire, nous avons approché la société Hemmer SA, par ailleurs initiatrice du site actuel pour ces travaux.

Le graphisme du site internet devrait être amélioré. Le site internet s'adaptera à chaque écran (ordinateur, smartphone, tablette, etc...). Des modules complémentaires peuvent y être ajoutés tels que : la gestion des abonnements CFF, la réservation des salles, la gestion des séances ou encore la gestion des événements.

### Cartes journalières

Nous rappelons que notre commune tient à disposition du public 2 cartes journalières « CFF » au prix de Fr. 40.00 pour les habitantes et habitants de St-Aubin et Fr. 45.00 pour les personnes extérieures à la commune. La disponibilité de ces cartes se trouve sur le site « AG Flexi ».





b) **Questions et propositions de l'assemblée**

**Questions de l'assemblée :**

**M. Lucien Mosimann** se demande ce qui se passe avec le projet Von Bergen SA et la route d'accès. Il lui est répondu qu'il n'y a pas de dossier Von Bergen SA mais la réalisation d'un centre de logistique pour Grisoni-Zaugg SA. Déjà expliqué dans les divers.

L'assemblée n'ayant plus aucune question, M. Daniel Collaud, syndic, clôt cette assemblée ordinaire et invite les citoyennes et citoyens, comme de coutume, à partager ensemble, dans cette salle, le verre de l'amitié.

L'assemblée est terminée à 21 h 07.

Le Secrétaire

St-Aubin, le 3 juin 2019